

## **Communiqué de presse**

### **CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER**

#### Pannes du 17 et du 27 novembre 2012 sur le réseau électrique de Saint-Imier

Durant ces dernières semaines, le réseau électrique de Saint-Imier a connu deux pannes importantes de l'alimentation électrique. La première a eu lieu le samedi 17 novembre 2012 à 14 h 11 et a touché toute la localité. A 14 h 30, les secteurs Nord et Centre ont été rétablis et l'ensemble du réseau était fonctionnel à 15 h 07. Suite à ces événements, la recherche de la cause de ce dysfonctionnement a débuté. Plusieurs appareils de mesures ont été posés afin de détecter des anomalies sur le réseau.

Mardi 27 novembre 2012, une nouvelle panne s'est déclarée vers 10 h 00 dans une partie de la localité (secteurs Nord et Sud). Cette première coupure a été causée par la rupture d'une ligne aérienne dans le secteur des Pontins en raison des conditions météo. La remise sous tension du réseau par étape a ensuite révélé l'existence d'autres défauts sur une ligne aérienne dans le secteur du Pont et induit la mise en défaut du câble moyenne tension reliant la station transformatrice «Centre» à celle de «Sous-les-Crêts» ce qui a entraîné une coupure générale de l'alimentation électrique vers 12 h 45. Après les réparations nécessaires, le réseau a progressivement été remis sous tension pour être finalement totalement opérationnel vers 15 h 20. Ce processus a été entrecoupé par de nouvelles coupures causées par la recherche des infrastructures défectueuses.

Le conseil municipal est conscient des conséquences parfois fâcheuses de ces deux pannes de l'alimentation électrique tant pour les entreprises que pour l'ensemble des habitants de Saint-Imier et prie l'ensemble des personnes touchées d'excuser ces dérangements.

Suite à ces événements, le Conseil municipal a décidé lors de sa séance du 27 novembre de libérer une dépense liée de CHF 150'000.- afin de réaliser au plus vite les travaux de réparations nécessaires afin de renouveler les installations à l'origine de ces pannes et d'assurer une meilleure stabilité du réseau. Un câble moyenne tension défectueux sera changé en priorité dans le secteur Sébastopol. Cette première étape de travaux sera inscrite dans un projet plus large destiné à poursuivre l'amélioration de la sécurité de l'alimentation électrique.

#### Stationnement autorisé sur la Place du Marché jusqu'à Pâques

L'ensemble des aménagements prévus n'ayant pas pu être complètement réalisés à ce jour, le Conseil municipal a décidé d'admettre cet hiver le stationnement sur la Place du Marché, et ce jusqu'à Pâques. Cette ouverture au stationnement interviendra dès que possible, mais après la manifestation Noël Ensemble qui se déroulera sur la Place du Marché. Les aménagements prévus seront réalisés jusqu'au printemps prochain. Parmi ceux-ci, il faut mentionner le marquage des places de stationnement au Nord de la Place, des places «dépose minute» situées non loin des pharmacies, après accord avec les services cantonaux, ainsi que l'installation d'un nouvel éclairage public.

Des animations pourront également être organisées sur la partie de la Place du Marché qui sera piétonne, et recevra des bancs ainsi que quelques parasols. De surcroît, en raison des travaux de l'étape 2013 de la réfection de la route cantonale, les deux marchés hebdomadaires se tiendront sur la Place du Marché. Au terme de la saison, un bilan sera tiré, et les conditions d'utilisation et d'occupation de la Place du Marché seront examinées.

#### Route cantonale : vitesse : décision publiée

La vitesse de circulation sur la route cantonale refaite a fait l'objet de réflexions, puis d'un accord intervenu le 2 septembre 2011 entre la Municipalité de Saint-Imier et les services

cantonaux. Selon cet accord, la vitesse de la traversée de Saint-Imier restera limitée à 50 km/h. Toutefois, le tronçon entre les deux places (de la Place du Marché à la Place du 16 Mars, places comprises) fait l'objet d'une solution originale. Jusqu'au terme des travaux et pendant une année après ceux-ci (soit en 2015), la vitesse demeurera limitée à 50 km/h. L'année suivante (2016) la vitesse sur ce tronçon sera limitée à 30 km/h. Des rapports seront établis sur la base des observations réalisées pendant ces deux périodes et, durant le premier semestre 2017, une votation populaire sera organisée : les citoyennes et les citoyens imériens décideront du maintien de la limitation à 30 km/h ou du retour du régime à 50 km/h. Le résultat du vote sera déterminant, la Municipalité et le canton s'étant engagés à suivre la décision du Corps électoral. Ce processus, déjà annoncé, doit faire l'objet d'une décision et d'une publication officielle. Cette décision paraît ce vendredi dans la partie des avis officiels de la feuille d'avis du district de Courtelary.

### Soutien financier à Erguëlexpo

La fin de l'année approche et, avec elle, son cortège de traditions attendues et appréciées. Dont le rendez-vous des commerçants erguéliens, programmé, pour son édition 2012, du 30 novembre au 2 décembre.

Durant ces trois jours, la salle de spectacles se transformera, grâce à des stands variés illustrant la créativité et le soin du détail de chaque exposant, en une galerie marchande animée.

Conscient que le chantier «Traversée de Saint-Imier – Réfection de la route cantonale» – dont l'impérieuse nécessité a été largement admise en votation populaire – n'a pas favorisé la marche des affaires ces derniers mois, le Conseil municipal a décidé de remercier les commerçants de la patience témoignée et de saluer leur esprit d'initiative illustré par leur inscription à Erguël Expo.

Sa reconnaissance se traduit, dans le cas particulier, par une participation aux frais de CHF 300.–, versée à chaque commerçant imérien participant à cet incontournable rendez-vous. Les organisateurs auront, eux, apprécié à sa juste valeur le geste supplémentaire consenti de mise à disposition gracieuse de matériel et de main d'œuvre pour une somme estimée de CHF 7'500.–, supportée grâce à la taxe prestation en faveur des collectivités publiques (PCP) Manifestations.

### Usage et réservation des cartes journalières CFF

La carte journalière CFF commune ou «Flexicard» est une carte journalière isolée, datée pour un jour de validité déterminé. Elle donne droit à un nombre illimité de courses, durant toute la journée, en 2ème classe, sur les lignes de transport du rayon de l'abonnement général des CFF. Celui-ci englobe les transports urbains, les bus postaux et les bateaux.

La commune dispose de deux « Flexicard », disponibles auprès du contrôle des habitants au prix de CHF 45.- l'unité, dès le 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Les habitants des communes voisines (Villeret, Sonvilier, Renan et la Ferrière) peuvent également en profiter aux mêmes conditions.

Il est vivement recommandé de réserver la carte journalière dès connaissance de la date du déplacement souhaité. Une fois vendue, la carte n'est ni échangée ni remboursée.

Il est possible de consulter les disponibilités sur le site internet [www.Saint-Imier.ch](http://www.Saint-Imier.ch). Les réservations s'effectuent uniquement au guichet du contrôle des habitants ou par téléphone au 032 942 44 72.

Saint-Imier, mercredi 28 novembre 2012

(cm)